

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **ELLA**

Exercice du 02/10/2023 au 30/09/2024

- Commentaire de gestion
  - Annexe SFDR
  - Politique de rémunération
-

Forme juridique : FCP

### **L'objectif de gestion**

Le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 40% (SOLACTIVE GBS DEVELOPED MARKETS LARGE & MID CAP USD INDEX NTR+ 20% SOLACTIVE EUR BROAD 1-3 YEARS BOND INDEX + 40% €STR Capitalisé (ticker Bloomberg OISESTR index)

SOLACTIVE GBS DEVELOPED MARKETS LARGE & MID CAP USD INDEX NTR (SDMLMCUN Index) publié par SOLACTIVE est composé d'environ 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les Bourses de 23 pays développés. Il est administré par la société Solactive et est disponible sur le site <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA41D2>. L'indice est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis. Cet indice est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. Il peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

SOLACTIVE EUR BROAD 1-3 YEARS BOND INDEX (SOLBRE13 Index) correspond à l'exposition aux obligations ayant une maturité inférieure à 3 ans, de qualité Investment Grade libellées en euros et publiquement émises sur les marchés de la zone Euro, y compris obligations d'Etats membres de la zone Euro, obligations émises par une entreprise privée, et obligations émises par une entreprise du secteur public. Cet indice est administré par Solactive et disponible sur le site <https://www.solactive.com/indices>. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de référence. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Le taux d'intérêt à court terme de l'euro (€STR) est un taux d'intérêt qui reflète les coûts des emprunts au jour le jour non garantis en euros entre banques de la zone euro. Le taux est publié chaque jour ouvrable sur la base des transactions effectuées et réglées le jour précédent (date de déclaration J) avec une échéance de J+1 et qui sont réputés être exécutés dans des conditions de pleine concurrence.

### **Stratégie d'investissement**

La société de gestion a classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. Selon la société de gestion, les positions sélectionnées sont à caractère durable ou possèdent des caractéristiques durables qui s'améliorent. Cette sélection s'opère sur la base de recherches extra-financière et portera sur au moins 90% des titres détenus. Le FCP s'expose de manière discrétionnaire et flexible aux marchés d'actions internationales.

L'exposition aux marchés actions est définie dans le cadre d'un processus rigoureux. L'équipe de gestion procède à une analyse sous deux angles :

- Une analyse macroéconomique qui vise à déterminer si la croissance économique est dans un cycle d'expansion ou de ralentissement. Cette analyse est bâtie sur les séries d'indicateurs des grandes zones économiques, qu'il s'agisse de données de production, d'échanges, des statistiques monétaires et financières,
- Une analyse qui cherche à déterminer le niveau de valorisation des marchés que ce soit sur une base historique ou sur une approche relative,

Ces facteurs permettent d'évaluer le potentiel de progression de chaque marché. Par ailleurs, la stratégie d'investissement du fonds s'appuie sur une méthode de gestion contrariante permettant de déterminer l'exposition optimale, selon la société de gestion, aux marchés actions du portefeuille en fonction de l'environnement de marché. Toutefois, en fonction des convictions du gérant, cette exposition pourra être différente des préconisations de la méthode tout en restant dans les limites décrites ci-dessous. En pratique le fonds est exposé à un large éventail de risques de développement durable en particulier au travers de ses investissements dans des fonds investissant dans des actions ou obligations d'entreprises. En particulier, le fonds est exposé à différents risques en matière environnementale, sociétale ou encore en matière de gouvernance au travers des entreprises sélectionnées par les gestionnaires des fonds sous-jacents (pollution, émission de carbone, santé, traçabilité, controverses, droit du travail...).

A l'exception des liquidités, la part de l'actif du fonds qui n'est pas investie en actions sera investie sur les marchés obligataires, dans la limite de 60% de l'actif net, ou monétaires de 0 à 80%.

Exposition aux classes d'actifs ou aux différents risques de marché

Marché d'actions émises et négociées sur des marchés réglementés : Actions internationales : jusqu'à 80% de l'actif net

---

Actions de pays émergents : jusqu'à 30% de l'actif net

Actions de petites (de 1 à 5 mds €) et moyennes (de 5 à 10 mds €) capitalisations : jusqu'à 30% de l'actif net

Marché de taux d'intérêt :

Marché de taux, émetteurs publics ou privés internationaux émis en euros : de 0 à 60% de l'actif net

Marché monétaire de la zone euro : de 0 à 80% de l'actif

Emetteurs de notation supérieure à BBB « investment grade » : jusqu'à 60% de l'actif net Emetteurs de notation inférieure à BBB- et supérieure à B dits « high yield » ou spéculatifs : jusqu'à 40% de l'actif Net

Emetteurs de marchés émergents jusqu'à 30% de l'actif net

Fourchette de sensibilité du fonds : de 0 à 5

Aucune contrainte n'est imposée sur répartition entre dette privée et publique des titres choisis.

- Risque de change
- Le FCP pourra être exposé au risque de change directement mais aussi indirectement au travers de fonds ou ETF dans lequel il est investi dans la limite de 100% de l'actif net, ce risque de change pouvant être couvert mais pas de façon systématique.
- Marchés émergents : l'exposition aux marchés émergents – actions et taux – est limitée à 60% de l'actif net.

Le FCP pourra également investir jusqu'à 100% de son actif net en FCP mixtes (110% en cas d'utilisation de la possibilité d'emprunt d'espèces), tout en respectant la contrainte d'exposition au risque action comprise entre 20 et 80% de l'actif net, la contrainte d'exposition au risque obligataire comprise entre 0 et 60% de l'actif net, ainsi que la contrainte d'exposition au marché monétaire entre 0 et 80% de l'actif.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Période du : 2 octobre 2023 au 30 septembre 2024

---

VL de la part A au 02 octobre 2023 : 84.4 €

Performance sur la période pour la part A : +9.69 %

La reprise de gestion du fonds Ella a été l'occasion d'effectuer de nombreux arbitrages sur le portefeuille. Une partie du monétaire (qui passe de 22% à 13%) a été investi. La partie actions a été renforcée pour atteindre 42% (vs. 36% en septembre) avec une initiation de 3% dans un fonds japonais spécialisé sur la croissance (Goldman Sachs Japon Equity Partners) afin de s'exposer sur cette zone alors que le Japon commence à sortir d'une situation de déflation séculaire. L'exposition aux Etats-Unis a aussi été augmentée avec l'initiation de deux lignes de 4% sur Comgest Growth America et Constance Be America. Par ailleurs, la poche obligataire a elle aussi été renforcée notamment sur le segment High Yield qui passe de 30 à 38% avec une souscription sur un fonds d'obligations High Yield de M&G à taux variable. Sur la partie obligataire Investment Grade, le fonds Sanso Objectif durable a été arbitré au profit de Tailor Crédit 2028 offrant un rendement supérieur.

Après avoir connu une envolée historique au mois d'octobre qui a vu les taux d'emprunts d'État américains à 10 ans se tendre à presque 5%, le mois de novembre a été le témoin d'un impressionnant retournement de tendance. Les moindres tensions sur le marché de l'emploi et la décélération plus rapide de l'inflation (conduite par la détente des prix du pétrole) ont conduit les investisseurs à anticiper une baisse rapide des taux directeurs. Ils espèrent désormais un changement de communication des banques centrales pour assouplir, dès le début de l'année 2024, leur politique monétaire et piloter un « atterrissage en douceur » de l'économie. Aux États Unis, la consommation des ménages est restée dynamique, comme l'atteste le montant des dépenses des ménages lors du « Black Friday ». En Europe, la publication du PIB au troisième trimestre a révélé une grande faiblesse de la Zone Euro : l'Allemagne et la France faisant état d'une contraction du PIB à -0,1% en glissement trimestriel. Les perspectives d'un retour de la liquidité sur les marchés dès le début d'année prochaine ont donné un « coup d'envoi » pour réduire les primes de risque sur toutes les classes d'actifs en Occident, et plus spécifiquement celles qui sont le plus sensibles au coût de la dette. Les indices actions et obligataires ont connu un rebond spectaculaire, même l'once d'or et les cryptomonnaies en ont profité. Si cette réaction de marché peut sembler excessive, le rebond à l'œuvre pourrait se poursuivre notamment sur les petites capitalisations délaissées depuis quelques années. En Chine, les données des indicateurs macroéconomiques font état d'une nette amélioration, au cours octobre, avec des ventes au détail en hausse de 7,6% entre octobre et novembre. La production industrielle s'est également légèrement améliorée bien que l'investissement des entreprises reste déprimé. La détente sur le marché des taux a été mis à profit sur le mois de novembre pour repondérer le portefeuille à 44% d'actions (par rapport à 41% à fin octobre) en arbitrant la poche monétaire (18 à 16%). Sur la poche actions, le positionnement s'est tourné en majorité vers les Etats-Unis que cela soit les grandes capitalisations comme avec le fonds Constance BE America ou les capitalisations plus modeste (30Mds\$), segment encore en retard avec le fonds de Black Rock US Midcap Value. Sur l'Europe, une ligne a été initiée en BDL Convictions, fonds présent sur des valeurs de rendement comme les concessions autoroutières ou les médias (Vivendi). Sur la poche obligataire, un renforcement a eu lieu sur Octo 2025 qui offre des rendements élevés (High Yield) sur une maturité courte (2025).

Au cours du mois de décembre, le grand retournement de tendance sur toutes les classes d'actifs, initié fin octobre, s'est confirmé. Même si la Fed, la BCE et la BoE ont maintenu leurs taux d'intérêt inchangés, les anticipations de baisse de taux très agressives pour le début de l'année 2024 se sont amplifiées. Pourtant, les banques centrales en Europe ont averti que les taux directeurs pourraient rester élevés plus longtemps mais Jérôme Powell a mis le feu aux poudres, en laissant entendre que la Fed serait disposée à assouplir

sa politique monétaire avant que l'inflation n'atteigne 2% et même avant que les États-Unis n'entrent en récession ! Dans le même temps, les indicateurs économiques américains ont continué d'envoyer des signaux positifs : le taux de chômage est passé de 3,9% à 3,7% (avec des pressions salariales connaissant une trajectoire descendante et un niveau d'inflation ralentissant plus vite qu'escompté – l'IPC américain passant à 3,1 % en glissement annuel). La zone euro ne connaît pas la même dynamique comme le confirme l'indice PMI composite, toujours très faible en décembre à 47,6 points, augurant une entrée en récession. Les marchés ont poursuivi leur rebond, ignorant les risques géopolitiques qui se sont exacerbés. Les taux souverains ont continué sur leur trajectoire, avec une baisse prononcée des taux à 10ans qui sont retombés sous les 4% aux États-Unis et sous les 3% en France. L'or a atteint des sommets durant le mois de décembre mais ce sont principalement les actions technologiques et les "méga" capitalisations américaines qui ont bénéficié de cette euphorie. Dans la lignée du mois de novembre, pour bénéficier du pivot des banques centrales, l'exposition actions a été renforcée à 53% (par rapport au 44% du mois dernier) avec l'initiation d'un fonds spécialisé sur les concessions européennes avec BDL Convictions. Une position a également été prise sur les petites entreprises américaines (ETF Russell 2000, 3Mds\$ de capitalisation boursière moyenne) en retard par rapport aux grands indices américains. La poche obligataire a aussi été augmentée de 40% à 44% en investissant sur des fonds à haut rendement (BNP Euro High Yield) exposé au Royaume Uni (20% du fonds) apportant une diversification géographique sur la poche obligataire. La poche obligataire taux variable a aussi été augmentée avec l'ajout d'un fonds obligataire nordique (Pareto Nordic Cross Over) en plus du fonds M&G Global Floating Rate plus centrée sur l'Europe du Sud. La poche taux variable représente désormais 14% du portefeuille. La poche monétaire a été cédée pour procéder aux achats.

La surprise du mois de janvier fut l'insolente tenue de l'économie américaine qui révisé son PIB pour le quatrième trimestre à 3,3% tandis que le consensus attendait une hausse de 2%. Si les dépenses gouvernementales comptent pour un tiers, les dépenses des ménages ont constituées le principal moteur de cette croissance. Les consommateurs sont montrés très optimistes quant aux perspectives d'amélioration des conditions financières, car ils ont recouru au crédit pour financer leurs dépenses en biens et services. Cette dynamique se retrouve sur le marché du travail qui a créé 216 000 emplois en décembre alimentant les tensions salariales qui progressent de 4,1 % sur l'année. Ainsi, l'inflation a légèrement réaccélérée en décembre passant de 3,1 % à 3,4 % conduisant la FED à se montrer très prudente dans son calendrier de baisse de taux. La publication des résultats a permis aux indices américains et notamment au Nasdaq, de poursuivre leur ascension sur de nouveaux records. A contrario, la croissance en zone euro continue de stagner freiné par l'Allemagne qui publie un PIB en baisse de -0,3 % sur le dernier trimestre. L'impact négatif de la politique restrictive de la BCE et la forte dépendance aux matières premières énergétique pèse toujours sur l'activité et déprime les consommateurs. Les attentes du marché sont devenues très forte quant à une éventuelle première baisse des taux lors de la réunion d'avril. En Chine, la croissance annuelle publiée par le parti s'établit à 5,2 %. Les initiatives de plans de relance et de baisse des taux ne semblent pas avoir d'effet sur un redressement conjoncturel.

Dans ce contexte, l'exposition en actions a été portée à 54% en renforçant des convictions déjà présentes : le fonds multithématique Dauphine Megatrends bénéficiant des vents porteurs de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle, le fonds japonais de Goldman Sachs Equity Partners alors que l'archipel voit ses exportations dynamisées par un yen au plus bas depuis plus de 40 ans. L'exposition au méga-capitalisations américaines a aussi été augmenté avec le fonds Constance Be America. L'exposition obligataire représente désormais 45% du portefeuille suite des prises de profit sur certains fonds obligataires datés à haut rendement bénéficiant d'un Momentum plus favorable sur les spreads de crédit. Les obligations à taux variable (notamment nordiques) représentent la moitié de la poche obligataire.

Le mois de février a été particulièrement dynamique offrant un contexte très favorable aux marchés d'actions. La vitalité économique américaine où la consommation des ménages a une fois encore créé la surprise lors de la lecture de la publication du PIB du quatrième trimestre à 3,2%. Depuis le début de l'année, la confiance des consommateurs a continué de se redresser, stimulée par un marché de l'emploi très résilient où le taux de chômage se stabilise à 3,7%. De plus, les résultats publiés par les entreprises sont ressortis dans l'ensemble très au-dessus des attentes, donnant un nouvel élan aux indices actions. Alors

---

que les attentes de baisse des taux directeurs étaient très agressives en fin d'année dernière, les investisseurs ont commencé à intégrer que le début du cycle de baisse des taux n'interviendrait pas avant cet été et son ampleur dépendra de la vitalité de l'économie. Même si les effets de base favorables dans l'alimentation et l'énergie ont permis à l'inflation américaine de ralentir à 3,1%, la Réserve Fédérale se refuse à assouplir sa politique monétaire tant que les perspectives inflationnistes ne seront pas complètement contenues. Ainsi, le rendement des obligations souveraines ont repris un peu de hauteur. En Europe, la croissance continue de s'éroder. L'Allemagne, premier moteur économique de la zone euro, est meurtrie par une activité industrielle présentant moins de débouchée notamment avec la Chine. Pour autant, la qualité des résultats publiés au quatrième trimestre ont permis aux indices européens de poursuivre leur ascension.

Dans ce contexte, la poche actions a été augmentée de 52% à 54% avec un renforcement dans Dauphine Megatrends ainsi que sur des thématiques 100% américaines (Comgest Growth America, Constance Be America) étant donné que la région connaît un fort dynamisme économique et le marché actions pourrait connaître une embellie avec les élections américaines. A contrario, la thématique du luxe et prestige (Pictet Premium Brands) après un bon début d'année (+11%) et très exposé en Europe (55% du fonds) a été soldé. Des arbitrages sur la thématique Midcap ont été réalisés avec le positionnement sur un fonds de la BNP spécialisé sur les petites sociétés américaines avec un biais plus technologique au détriment de l'indice pure Russell 2000 qui est plus exposé aux financières. Sur la poche taux, l'accent a continué d'être mis sur les taux variables (21% du portefeuille) pour jouer le portage avec la continuation de taux d'intérêt monétaire court terme élevé (Euribor 3 mois proche des 4% annualisés). Le fonds de Pareto Nordic Corporate Bonds, spécialisé sur le crédit à haut rendement dans les pays nordiques avec une majorité en taux variable (70% de ce fonds) a été renforcé et représente désormais 6.5% du portefeuille total.

Au cours du mois d'avril, les marchés ont été très sensibles aux discours des banquiers centraux, aux tensions géopolitiques au Proche-Orient et à l'avalanche de publications de résultats trimestriels des entreprises. Sur le front de la politique monétaire, une désynchronisation du calendrier de baisse des taux entre la BCE et la Fed se confirme. L'activité reste toujours très solide aux États-Unis, tant sur la consommation que sur la reprise de l'industrie manufacturière. Ce dynamisme soutient le marché de l'emploi et limite la vitesse de détente de l'inflation. Dans ces conditions, la Réserve fédérale retarde le début du cycle d'assouplissement monétaire. En Europe, la croissance est plus fragile, même si elle ressort en territoire positif avec un PIB trimestriel à +0,3 % contre -0,1 % attendu, avec un recul de l'inflation sous-jacente, passant de 2,9 % à 2,7 %. Ainsi, Christine Lagarde a confirmé une première baisse de 0,25 % des taux directeurs pour le mois de juin, même si la Fed a « passé son tour ». Cependant, les incertitudes liées à la guerre ont alimenté la hausse des taux souverains, poussant le prix des obligations à la baisse. Le rendement des emprunts d'État américains à 10 ans s'est tendu de 40 points de base sur le mois. Ce contexte était également pénalisant pour le marché d'actions alors que les publications de sociétés ont apporté leur lot de bonnes surprises, avec 79 % de bénéfiques publiés au-dessus des attentes aux États-Unis et 57 % pour les entreprises européennes. Malgré les vicissitudes sur son marché immobilier, le PIB chinois du premier trimestre a surpris positivement à +1,6 % t/t, principalement imputable à la forte croissance de l'investissement manufacturier. L'exposition actions a légèrement été réduite à 49% contre 50% le mois précédent. Néanmoins, pour ajuster le portefeuille sur des hypothèses de baisses de taux directeur moins nombreuses et du différentiel de croissance des deux côtés de l'Atlantique, de nombreux arbitrages ont été effectués au cours du mois. Ainsi, sur la poche actions, l'exposition américaine a été réduite de 76% à 71% avec des rachats partiels sur le fonds technologique Constance Be America ainsi que sur l'ETF MSCI World. La poche européenne a été légèrement augmentée avec la souscription d'un fonds thématique sur la « Gouvernance », dont le processus d'investissement s'appuie sur la sélection de Managements d'excellence qui défendent le droit des actionnaires et affichent une surperformance significative du cours de bourse de l'entreprise depuis l'arrivée de l'équipe dirigeante. Des bénéfiques ont été cristallisés sur le fonds de valeurs bancaires européennes Axiom. La poche en produits de taux a été arbitrée pour la rendre plus défensive, avec une réduction de l'exposition « crédit à taux fixe » qui ne représente plus que 5% du fonds (contre 12% le mois dernier). La partie obligations à taux variable a été encore renforcée, elle représente désormais plus de la moitié de la poche obligataire avec le renforcement du fonds spécialisé dans les obligations nordiques Pareto High Yield Corporate.

Le mois de juillet est resté très animé, tant sur le front politique qu'économique. Le PIB américain a

---

progressé plus fortement que prévu au deuxième trimestre à 2,8%, grâce à une demande domestique très dynamique en hausse de 2,7 %. Dans le même temps, l'inflation a surpris à la baisse pour le deuxième mois consécutif à 3%, d'autant que certains signes de détente sur le marché du travail ont permis à la FED d'annoncer une baisse des taux directeurs en septembre. De nouveaux rebondissements ont eu lieu dans la course à la Maison-Blanche, avec une tentative d'assassinat à l'encontre du candidat Donald Trump, suivie quelques jours plus tard par le retrait du président Biden en faveur de sa vice-présidente, Kamala Harris. Ces événements ont contribué à réduire l'écart entre les deux candidats, alors que les derniers sondages font état d'un duel au coude à coude. Au niveau de la zone euro, le PIB a augmenté de 0,3% au second trimestre mais le climat des affaires a de nouveau surpris à la baisse en juillet. La hausse des prix de l'énergie a contribué à faire grimper légèrement l'inflation dans la zone euro en juillet à 2,5 %. Sur le plan politique, la France semble s'engluer dans une coalition « arc-en-ciel ». À l'inverse, au Royaume-Uni, la victoire écrasante du Labour aux élections donne au parti un mandat clair pour gouverner et annonce une période prolongée de stabilité politique. Au Japon, la Banque centrale a relevé son taux directeur de 0,1 % à 0,25 % tout en annonçant la réduction de la taille de son bilan. En Chine, le PIB au second trimestre a progressé de 4,7 % (en-dessous des attentes de 5,1 %) et témoigne d'un affaiblissement persistant de sa croissance. La première moitié de l'économie, composée d'exportations, d'investissements manufacturiers et d'infrastructures résiste mais la seconde, constituée de l'immobilier et de la consommation privée, reste toujours sous pression.

Le mois d'août s'est montré particulièrement volatile, témoignant de faibles volumes de transactions qui ont accentué l'amplitude des mouvements boursiers. Plusieurs événements ont surpris les marchés ; tout d'abord, la hausse des taux inattendue par la Banque centrale japonaise (BoJ) a engendré une réaction en chaîne de débouchements de positions (ventes de la parité dollar contre yen, des actions japonaises et des valeurs technologiques américaines). Ce premier vent de panique a successivement été attisé par les craintes de représailles à la suite de l'assassinat d'un chef militaire du Hamas par Israël, puis par les inquiétudes quant à la croissance américaine lors de la publication de mauvais chiffres de l'emploi, avec un taux de chômage en hausse pour le quatrième mois consécutif à 4,3 %. Les prévisions de résultats extrêmement prudents par les entreprises ont fini de dessiner ce mouvement de correction sur l'ensemble des indices actions, voyant les investisseurs se réfugier sur les emprunts d'État américains et européens (mouvement dit de « flight to quality »). Ce climat d'anxiété s'est dissipé au cours du mois, grâce à un nouveau rebond de la consommation des ménages américains et au ralentissement de l'inflation, dont la croissance a continué de ralentir à 2,9 %, son plus bas niveau depuis trois ans. Alors que le risque de récession est écarté, le président de la Réserve fédérale a fermement annoncé que le cycle de baisse de taux allait débiter aux États-Unis dès le mois de septembre. L'ensemble des marchés ont très vite rebondi, pour terminer le mois sur un grand retour au calme.

Le mois de septembre est resté marqué par une volatilité accrue sur l'ensemble des classes d'actifs. L'inquiétude était portée sur le ralentissement économique qui s'est intensifié après la publication de chiffres très faibles dans le secteur industriel au sein de la plupart des grandes puissances économiques mondiales, notamment en zone euro où l'indice manufacturier a marqué un dix-huitième mois en zone de contraction. Quant à eux, les taux souverains européens se sont davantage fractionnés. En conséquence d'un déficit marqué, les taux de la dette française continuent de s'écarter de ceux de l'Allemagne ; ils dépassent ceux de l'Espagne, en se rapprochant très rapidement de ceux de la Grèce ! Aux États-Unis, la Réserve fédérale a rassuré les marchés en initiant son cycle d'assouplissement monétaire par un geste fort de baisse de

---

cinquante points de base de ses taux directeurs. Cette décision, prise à l'unanimité, a permis d'envoyer un message de pilotage du ralentissement de la croissance américaine à la veille des élections présidentielles, dont le programme des candidats laisse planer des doutes quant à l'inflation. La bonne surprise du mois était l'annonce par le Politburo de gigantesques plans de relance en Chine pour redonner de la confiance aux ménages et stopper la diffusion du krach immobilier à l'ensemble de l'économie. Les régulateurs financiers ont proposé une réduction des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires pour réduire les coûts d'emprunt pour des millions de personnes et alléger la pression sur le secteur bancaire. Le gouvernement chinois a également entrepris d'autres mesures visant à soutenir la consommation des ménages (garde d'enfants, soins aux personnes âgées, restauration...), développer le tourisme, rénover des logements désaffectés et développer les aides aux micro-entreprises. L'espoir du redémarrage de la deuxième économie mondiale a aidé les indices mondiaux en revalorisant une grande partie des sociétés exportatrices en Chine.

**SITUATION DU PORTEFEUILLE AU 30/09/2024**

---

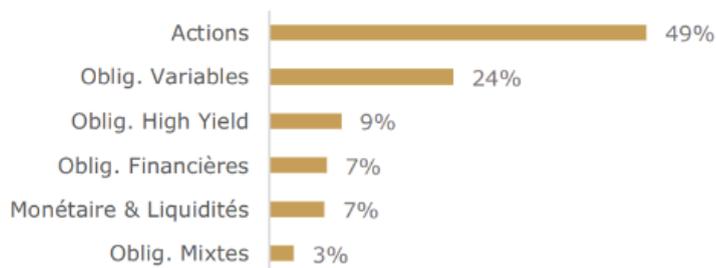
PRINCIPALES POSITIONS ACTIONS

VALEURS	POIDS
DAUPHINE MEGATRENDS-I	19%
AMUNDI MSCI WORLD UCITS-EUR	15%
GOUVERNANCE ET MANAGE EUR-I	4%
AMUNDI MSCI WORLD	4%
COMGEST GROWTH AMER-EUR Z A	3%

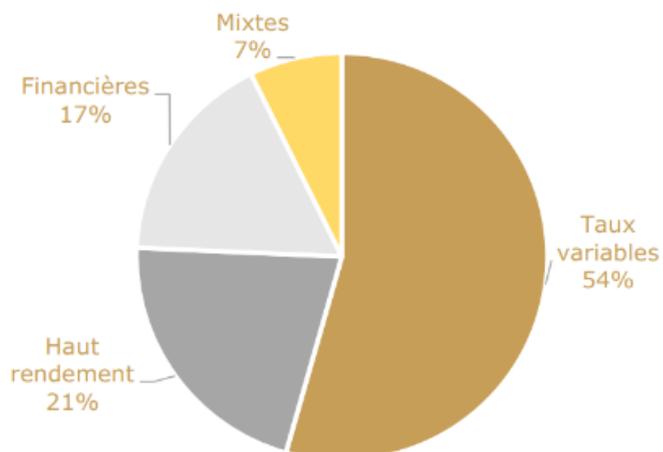
PRINCIPALES POSITIONS OBLIGATAIRES

VALEURS	POIDS
M&G LX GB FLT RT HY-EURCHA	11%
AXIOM OBLICAT SICAV-SC EURV	7%
PARETO-NORDIC CORP BD-HEUR	7%
PARETO-NORDIC CROSS CR-HIEUR	6%
BNP EURO HI/YI BOND-INST	6%

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



RÉPARTITION DE LA POCHE OBLIGATAIRE



### Processus et critères ESG :

La société de gestion a classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. Selon la société de gestion, les sociétés sélectionnées sont à caractère durable ou possèdent des caractéristiques durables qui s'améliorent. Cette sélection s'opère sur la base de recherches extra-financière et portera sur au moins 90% des titres détenus. Le FCP respecte les traités d'Ottawa et d'Oslo qui interdisent l'acquisition, la production, la commercialisation et l'utilisation des mines anti-personnel et des bombes à sous-munitions. De ce fait, le FCP limite à 10% de son encours l'investissement dans les secteurs :

- Armement (civil, militaire, conventionnel et nucléaire)
- Charbon
- Tabac.

En parallèle de la politique d'exclusion, la gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics, qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers : Environnementaux (E), Sociétaux (S) et Gouvernance (G), pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement. Cet univers d'investissement correspond à la base de données « ESG Risk Ratings » de Sustainalytics, qui comporte environ 15 000 valeurs. Un monitoring annuel est effectué afin de prendre en compte les changements de notations et de mettre à jour la base de données d'exclusion. Sustainalytics analyse, évalue et détermine une notation ESG permettant de classer les valeurs selon 5 niveaux de risque. Echelle de notation des risques :



Sustainalytics prend en compte les enjeux énumérés ci-dessous dans ces critères de notation ESG pouvant concerner ou non une entreprise :

- Pot de vin et corruption
- Relations avec la communauté - Gouvernance d'entreprise
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Capital Humain - Business Ethique
- Émissions, effluents et déchets
- Utilisation des ressources
- Impact Carbone
- Utilisation du sol et biodiversité
- Impact Environnemental & Social des Produits et Services.

Afin de mesurer les enjeux ci-dessus, Sustainalytics met à disposition plusieurs indicateurs permettant de mesurer la manière dont l'entreprise gère le risque lié, ou non, à l'un de ces enjeux. Sustainalytics met à disposition deux indicateurs permettant de mesurer la manière dont l'entreprise gère le risque lié, ou non, à l'un de ces enjeux. Ces indicateurs permettent de donner une note globale à l'entreprise concernée à l'aide d'une double approche :

---

- La première permet de mesurer l'exposition aux risques environnementaux et sociaux au niveau global et individuel ;
- La seconde permet de mesurer la gestion de l'entreprise de son rapport aux risques ESG.

La note globale de gestion des risques d'un émetteur retenue par Dauphine AM repose sur des indicateurs de résultats en plus des indicateurs de gestion. Cette note globale fait l'objet d'un calcul mensuel et figure sur le reporting du fonds. La note on ESG est complétée par une veille trimestrielle des controverses sur les titres vifs. Une controverse de niveau 5 sur une valeur détenue dans le portefeuille génère la rédaction d'un avis des équipes de gestion qui sera validé par le responsable de la gestion et transmis au RCCI. Si l'avis est défavorable la valeur devra être sortie dans les 15 jours ouvrés qui suivent.

Les indicateurs des PAI sont pris en compte dans le premier filtre Do Not Significantly Harm (DNSH) lorsque des données fiables sont disponibles :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité),
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur,
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme,
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Les informations précontractuelles visées à l'article 8, paragraphe 1,2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 sont disponibles en annexe du présent document.

## **Principaux mouvements sur la période :**

Octobre 2023

---

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

M&G GLOBAL FLOATING RATE

RCO CONVICTION CREDIT

TAILOR CREDIT 2028

CONSTANCE BE AMERICA

COMGEST GROWTH AMERICA

### RACHATS

RICHELIEU AMERICA

SANSO OBJ 20024

ECOFI TRESORERIE

MONTSEGUR CROISSANCE

RICHELIEU AMERICA

Novembre 2023

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

BDL CONVICTIONS

BGF US MID-CAP VALUE

OCTO RENDEMENT 2025

DAUPHINE MEGATRENDS

CONSTANCE BE AMERICA

### RACHATS

CM-AM MONEPLUS

Décembre 2023

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

DAUPHINE MEGATRENDS

OCTO RENDEMENT 2028

AM.RUSSELL 2000

PARETO-NORDIC CROSS CR

BNPP EUR HIGH YIELD BOND

### RACHATS

AM.MSCI WORLD II

Janvier 2024

---

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

AXIOM OBLIGATAIRE

PARETO NORDIC HY

MG GLOBAL FLOATING RATE

BDL CONVICTIONS

PARETO NORDIC CROSS CREDIT

### RACHATS

OCTO RENDEMENT 2028

ODDO GLOBAL TARGET 2026

Février 2024

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

ETF US MIDCAPS

ETF US SMALLCAPS

AXIOM OBLIGATAIRE

PARETO NORDIC HY

DAUPHINE MEGATRENDS

### RACHATS

RUSSELL 2000

OCTO RENDEMENT 2025

PICTET PREMIUM BRANDS

BLACKROCK US MIDCAPS

ETF IMMOBILIER

Avril 2024

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

GOUVERNANCE ET MANAG EUR

M&G GLOBAL FLOATING RATE HY

DAUPHINE MEGATRENDS

GS JAPAN EQUITY PARTNERS

### RACHATS

GOUVERNANCE ET MANAG EUR

M&G GLOBAL FLOATING RATE HY

DAUPHINE MEGATRENDS

GS JAPAN EQUITY PARTNERS

Juin 2024

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

ETF MSCI WORLD

Aout 2024

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

DAUPHIN MEGATRENDS

BNP PARIBAS EURO HIGH YIELD

AXIOM OBLIGATAIRE

PARETO NORDIC CROSS CREDIT

MAG EURO C

### RACHATS

GS JAPAN EQUITY

Septembre 2024

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS

### SOUSCRIPTIONS

E-MINI S&P500 INDEX FUTURES

Taxonomie :

Le FCP est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement SFDR.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'Union Européenne (ci-après « UE »)** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit :  
ELLA

Identifiant d'entité juridique :  
**XXX**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**X Non**

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durable

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE.

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

ayant un objectif social.



**Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables**



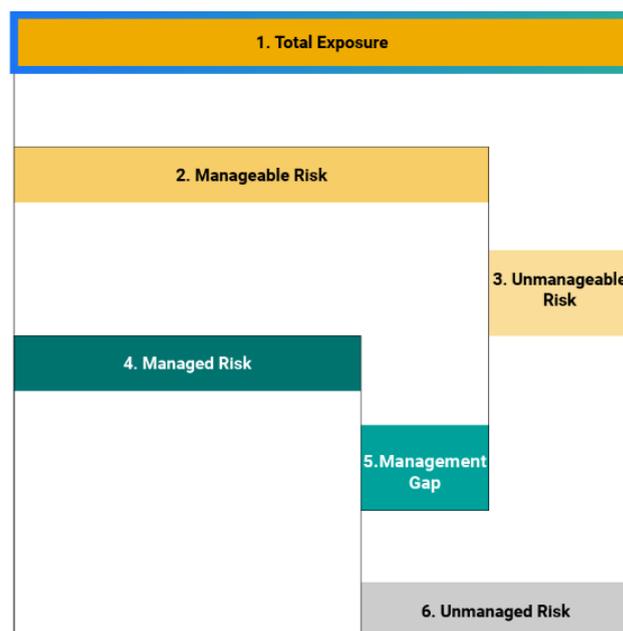
### Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, notre fournisseur de données extra-financières qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers ESG, pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement.

Cet univers d'investissement correspond à la base de données « ESG Risk Ratings » de Sustainalytics, qui comporte environ 1000 valeurs. Un monitoring annuel est effectué afin de prendre en compte les changements de notation et de mettre à jour la base de données d'exclusion. Sustainalytics analyse, évalue et détermine une notation ESG permettant de classer les valeurs selon 5 niveaux de risque en fonction de leurs risques ESG non gérés : négligeable (0-10), faible (10-20), modéré (20-30), élevé (30- 40) et sévère (40+).

La notation est calculée selon un processus en 6 étapes :

- 1- *Périmètre complet* : Sustainalytics commence par additionner tous les risques ESG de l'entreprise,
- 2- *Risque gérable* : Sustainalytics détermine dans quelle mesure l'entreprise atténue son exposition à ces risques ESG et le soustrait du périmètre complet,
- 3- *Risque ingérable* : pour certaines entreprises, une partie de leurs risques ESG est considérée comme ingérable. Par exemple, une compagnie pétrolière n'est pas en mesure d'éliminer complètement tous ses risques liés aux émissions de carbone, de sorte que cela est pris en compte dans le calcul final du risque non géré,
- 4- *Gestion des risques* : le score de l'entreprise est amélioré en fonction de ses politiques, programmes et pratiques,
- 5- *Lacunes en matière de gestion* : les controverses ont un effet d'actualisation sur le score de l'entreprise car elles montrent que les programmes et les politiques de l'entreprise n'ont pas été complètement efficaces.
- 6- *Calcul du risque non géré* : addition des risques ESG d'une entreprise aboutissant à une note.



La gestion du fonds intègre des critères de sélection qualité des dirigeants et de l'ensemble de sa gouvernance. La recherche extra-financière de Sustainalytics attribue une note globale de Gouvernance pour les sociétés de l'univers d'investissement en prenant en compte 6 critères :

- o Qualité et intégrité du Conseil d'administration/Management :
- o Structure du conseil d'administration
- o Rémunération

- o Transparence des reportings financiers et audit
- o Politique RSE
- o Droits des salariés et actionariat

La notation de chacun de ces critères sera pondérée selon la méthode de calcul définie par l'équipe de Gestion de Dauphine AM comme suit :

- o 40% selon la qualité et intégrité du Conseil d'administration / Management
- o 40% selon les droits de salariés et actionariat
- o 10% selon la structure du conseil d'administration
- o 10% selon la transparence des Reporting financiers et audit

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Sustainalytics met à disposition deux indicateurs permettant de mesurer la manière dont l'entreprise gère le risque lié, ou non, à l'un de ces enjeux. Ces indicateurs permettent de donner une note globale à l'entreprise concernée à l'aide d'une double approche :

- la première permet de mesurer l'exposition aux risques environnementaux et sociaux au niveau global et individuel ;
- la seconde permet de mesurer la gestion de l'entreprise de son rapport aux risques ESG.

Les **Principales Incidences Négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance;
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'OPCVM respecte les traités d'Ottawa et d'Oslo qui interdisent l'acquisition, la production, la commercialisation et l'utilisation des mines anti-personnel et des bombes à sous-munitions. De plus, l'OPCVM limite à 10% de son encours l'investissement dans certains secteurs comme l'armement (civil, militaire, conventionnel et nucléaire), le charbon et le tabac.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'approche retenue a été définie afin de respecter l'article 2 (17) du Règlement SFDR.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe de Do Not Significantly Harm, ci-après « DNSH »), Dauphine AM utilise deux filtres :

- le premier filtre DNSH repose sur le suivi des Principales Incidences Négatives (ci-après « les PAI ») de l'Annexe 1, Tableau 1 des Regulatory Technical Standards (ci-après « les RTS »). Dauphine AM prend déjà en compte des PAI spécifiques dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- le second filtre DNSH vérifie qu'une société ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des PAI sont pris en compte dans le premier filtre DNSH lorsque des données fiables sont disponibles :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité),
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur,
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme,
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

***Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée***

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de Sustainalytics. L'outil de notation évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données externes (Bloomberg, médias, recherche sell-side etc.)

En outre, la notation ESG est complétée par une veille trimestrielle des controverses sur les titres vifs. Les controverses sont des incidents auxquels font face les entreprises comme des accidents industriels liés à la pollution ou encore des pratiques anticoncurrentielles, agissant à terme sur l'évolution de la valorisation de la société.

Sustainalytics évalue la gravité des différentes controverses dont la notation évolue de 1 à 5 (5 étant le niveau de controverses maximal). Une controverse de niveau 5 sur une valeur détenue dans le portefeuille génère la rédaction d'un avis des équipes de gestion qui sera validé par le responsable de la gestion et transmis au RCCI. Si l'avis est défavorable la valeur devra être sortie dans les 15 jours ouvrés qui suivent.

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### **Le produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**X** Oui, comme indiqué dans la section « Stratégie d'investissement », Dauphine AM prend en compte les indicateurs obligatoires des PAI conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS et s'appuie sur des politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement et le suivi des controverses.



### **Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?**

Le portefeuille du FCP est en permanence investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA. Ces titres s'entendent comme étant des actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale ou comme étant des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA. Si la réglementation devait évoluer le Fonds pourrait alors investir dans les nouveaux titres éligibles.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM suit une politique de gestion dynamique et flexible et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale, réalisée par la société de gestion, de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, génération de cash-flow).

En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,

L'allocation d'actifs comprise entre 80% et 100% en actions, sera déterminée par une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion.

La philosophie mise en œuvre combine l'approche « Top down » macro-économique permettant de déterminer le niveau d'exposition en actions ainsi que l'approche « Bottom up » pour la sélection des titres.

**La stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

L'approche Top down s'appuie sur le suivi d'un certain nombre de facteurs pertinents dans l'analyse des marchés financiers tels que la valorisation de différentes classes actives (principaux indicateurs), l'environnement économique (cycles économiques, inflation, politique monétaire, ...) et le comportement des investisseurs (volatilité, indicateurs graphiques, ...).

L'OPCVM sera principalement investi en titres vifs, sélectionnés selon une approche qualitative menée sur les sociétés : la croissance du chiffre d'affaires et le compte d'exploitation, la capacité de l'entreprise à maintenir ses marges, à maîtriser ses coûts d'exploitation et de production, à dégager des cash flows disponibles ; la structure de son bilan et son niveau d'endettement ; la valorisation de l'entreprise (RSI, Beta, volatilité, P/E). La composition du portefeuille a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et peut s'écarter selon les périodes de la composition de l'indicateur de référence.

● **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

L'OPCVM applique la politique d'exclusion de Dauphine AM qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques et armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles de Dauphine AM sur le charbon et le tabac. Le détail de cette politique est disponible dans la politique d'investissement durable de Dauphine AM figurant sur le site internet [DauphineAM | Des convictions au service de la gestion de vos actifs \(dauphine-am.fr\)](http://DauphineAM | Des convictions au service de la gestion de vos actifs (dauphine-am.fr)).

● **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

L'équipe de gestion prend en compte l'aspect extra-financier par une approche de sélectivité conduisant à l'élimination de 20% des moins bonnes notations ESG de cet univers.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG de Sustainalytics. Dans la dimension gouvernance, Sustainalytics évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme. Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : « Pot de vin et corruption » et « Relations avec la communauté – gouvernance d'entreprise ».

● **Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?**

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPCVM font l'objet d'une analyse ESG par Sustainalytics. Les exigences du Règlement Taxonomie seront intégrées dans le processus d'investissement de l'OPCVM de manière progressive. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille qui sera disponible dès que possible.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le portefeuille du FCP est en permanence investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA de toutes capitalisations, de tous secteurs. Ces titres s'entendent comme étant des actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale ou comme étant des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA. Si la réglementation devait évoluer le Fonds pourrait alors investir dans les nouveaux titres éligibles.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM suit une politique de gestion dynamique et flexible et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale, réalisée par la société de gestion, de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, génération de cash-flow).

En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,

L'allocation d'actifs comprise entre 80% et 100% en actions, sera déterminée par une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

- De 80% à 100% sur les marchés actions internationales, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
  - 25% maximum aux actions de petite capitalisation (dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros),
  - 70% minimum d'actions de sociétés dont le siège social est situé dans la zone Euro
  - 20% maximum aux marchés des actions de sociétés dont le siège social est hors Union Européenne.
- De 0% à 20% aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations dont 10% maximum en titres High Yield dits spéculatifs, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation). Il n'investit pas directement en titres non notés. Par ailleurs, le Fonds pourra être exposé à titre accessoire via les OPC aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux d'intérêt est comprise entre 0 et 7.

De 0% à 20% au risque de change sur les devises hors euro telles que les devises SEK, DKK, NOK, USD, JPY, et CAD.

Le cumul des expositions ne peut dépasser 100% de l'actif net.

### **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales de l'OPCVM.



### **Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

L'OPCVM ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la Taxonomie de la part des entreprises.

- Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxonomie de l'UE ?



Oui:



Dans le gaz fossile Dans

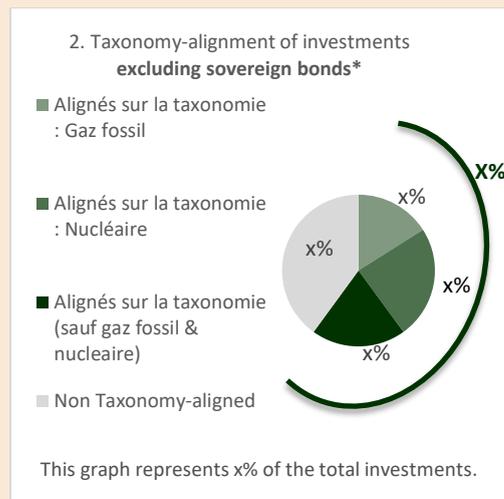
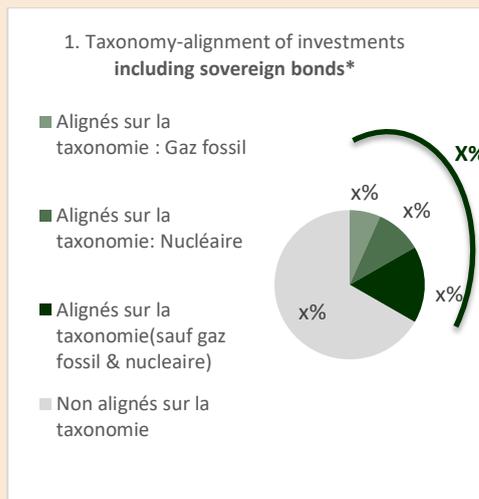


l'énergie nucléaire



Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la Taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

L'OPCVM n'a pas d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.



### Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM n'a pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie "#2 Autres" les liquidités et les instruments non couverts par une analyse ESG (lesquels peuvent inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles).



### Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Non, L'indicateur de référence est composé de 90% Solactive Europe 600 + 10% €STR. Il n'évalue pas ou n'inclut pas de constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. En revanche, la note Sustainalytics et le taux de couverture ESG de l'OPCVM sont comparés avec l'indicateur de référence.

### ● Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

N/A

### ● Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

N/A

### ● En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

N/A

### ● Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

N/A



### Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

[DauphineAM | Des convictions au service de la gestion de vos actifs \(dauphine-am.fr\)](http://DauphineAM | Des convictions au service de la gestion de vos actifs (dauphine-am.fr))

